FAITS SAILLANTS 2022

éco-peinture

Société québécoise de gestion écologique de la peinture

Comment ça se recycle ?

Une fois que les contenants de peinture sont déposés dans un point de dépôt, ils sont acheminés à l'usine de Laurentide Environnement à Shawinigan.

Les peintures sont alors triées par couleur, transférées et mélangées dans de grandes cuves, avant d'être traitées et filtrées. Elles sont ensuite mises en marché sous la marque de commerce Boomerang

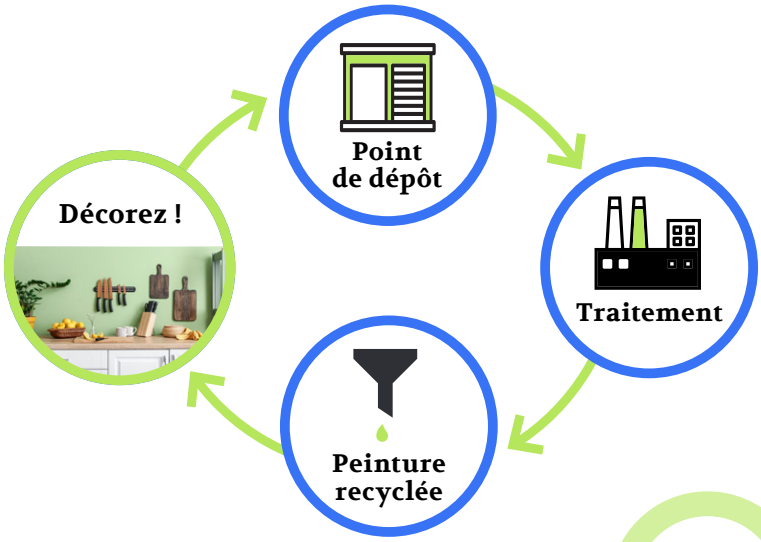

Localisation des points de dépôt et des services de collecte

Nous avons plus de 1200 points de dépôt aux quatre coins de la province, mais les citoyens doivent s'informer directement auprès d'eux afin de valider leurs heures d'ouverture et leur procédure de collecte.

Cliquez ici pour consulter notre **localisateur de points de dépôt**

Un service personnalisé est également offert aux différents ICI désirant se départir adéquatement de leurs produits visés par la réglementation. Il est possible de remplir un formulaire sur notre site pour se prévaloir de ce service.

Cliquez ici pour soumettre une **demande pour un ICI**

59 membres

Au 31 décembre 2022, Éco-Peinture regroupait 59 entreprises membres qui constituent la presque totalité des détaillants, des détenteurs de marque et des fabricants qui procèdent à la mise en marché de la peinture au Québec.

Produits visés par le programme d'Éco-Peinture

Les produits acceptés par notre programme de récupération sont les peintures mises sur le marché dans des contenants dont le volume est d'au moins 100 ml et d'au plus 25 litres ainsi que ces contenants, à l'exception des peintures conçues et destinées à être utilisées exclusivement en milieu industriel ou pour un usage artistique. Ils sont divisés en deux sous-catégories :

Sous-catégorie 1

Peinture au latex et tous les autres types de peintures visées, à l'exception des peintures en aérosols.

Sous-catégorie 2

Les peintures en aérosols et leurs contenants, sans égard à l'usage, ainsi que les contenants de toutes sortes utilisés pour la mise en marché des produits visés de la sous-catégorie 1.

- **Peintures résidentielles**
- **Peintures en aérosol**
- **Teintures résidentielles**
- **Protecteurs résidentiels**
- **Contenants de peinture et aérosols vides**

Pour plus de détails, consultez le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises.

Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation

En 2022, la stratégie de sensibilisation a principalement été déployée sur le Web, soit sur Google, Facebook et Pinterest. Cette approche nous a permis de mieux nous positionner sur les moteurs de recherche et d'attirer plus d'un million de visiteurs sur notre site Web en plus de cumuler 1,5 million de pages vues.

Une banque d'outils de sensibilisation pour nos partenaires et la population québécoise a aussi été maintenue. Ces outils sont disponibles sur commande pour nos points de dépôt ainsi que dans les événements grand public pour les citoyens.

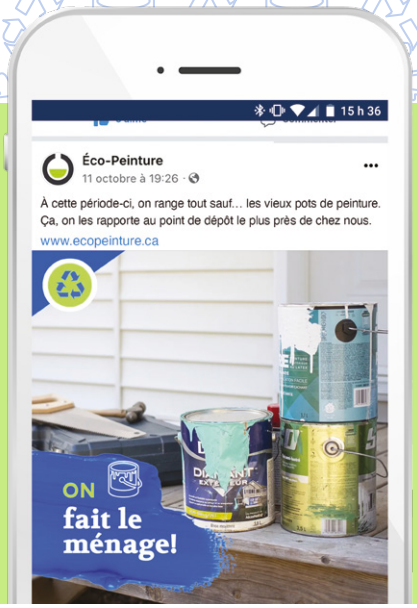

Proportion des matières récupérées

ayant été réemployées, recyclées, utilisées à des fins de valorisation énergétique, autrement valorisées, entreposées ou éliminées

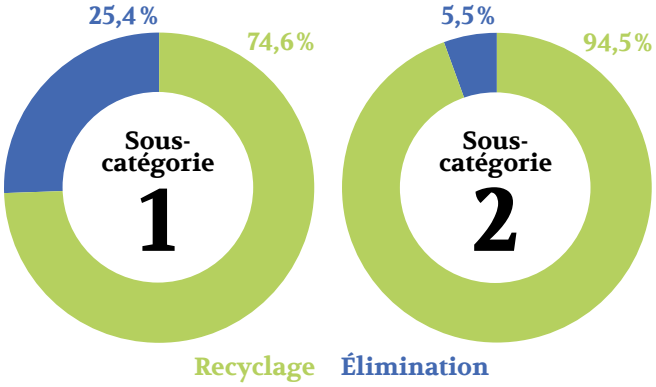

Coûts afférents et revenus

En 2022, Éco-Peinture a généré **7 198 105 $ via les écofrais** perçus chez nos membres. Les coûts du programme ont quant à eux surpassé les revenus pour un total de 8 166 505 $.

Frais écologiques au 31 décembre 2022

0,30 $ 100 ml – 1 L
0,65 $ 1,01 L – 7,5 L
1,75 $ 7,51 L – 25 L
0,25 $ Aérosols

Taux de récupération atteints en 2022

	Quantités mises sur le marché	Peinture potentiellement récupérable	Taux minimaux prescrits	Quantités pour atteinte du taux minimum	Quantités récupérées	Taux atteints
Sous-catégorie 1	58 237 479	3 568 775	75 %	2 676 581	4 737 100	132,7 %
Sous-catégorie 2	4 164 442	4 164 442	30 %	1 249 333	1 842 158	44,2 %

* Quantités en kilogrammes